

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE LE CLOS DES GRANDS CHENES

juillet-2023

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
1 - Gouvernance	Prescription_01 (Ecart_01)	Mettre en place, en vertu des dispositions de l'article L311-8 du CASF, une consultation du CVS afin que cette instance se positionne sur le projet d'établissement.	3 mois	Relevé de conclusion du CVS
1 - Gouvernance	Prescription_02 (Ecart_02)	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
1 - Gouvernance	Prescription_05 (Ecart_05)	Compléter le règlement de fonctionnement et le faire arrêter par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire, après consultation des instances représentatives du personnel de l'établissement et du conseil de la vie sociale afin d'être en conformité avec la réglementation, (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement complet Délibérations et avis des instances
1 - Gouvernance	Prescription_06 (Ecart_06)	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur

3 - Gestion des risques	Prescription_07 (Remarque_12, Remarque_13, Remarque_14, Remarque_15 et Remarque_16)	<p>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formalisant dans la procédure existante, le retour d'informations systématique auprès du personnel portant sur les événements indésirables signalés par les professionnels de l'établissement et en intégrant la gestion des événements indésirables dans une politique globale de gestion de la qualité et des risques. - En intégrant la gestion des réclamations dans une politique globale de gestion de la qualité et des risques. - mettant en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la bientraitance/lutte contre la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ». - Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. 	12 mois	<p>Procédure de gestion des événements indésirables</p> <p>Procédure de gestion des réclamations</p> <p>Plan de formation/devis</p>	Planning de réunions/note de service
1 - Gouvernance	Recommandation_01 (Remarque_01, Remarque_05 et Remarque_06)	<p>Elaborer une fiche de poste nominative pour chaque professionnel de l'établissement y compris la directrice, le médecin coordonnateur (en la complétant conformément à l'article D312-158 du CASF) et la cadre de santé afin de fixer clairement les responsabilités de chacun en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 ».</p>			
1 -	Recommandation_02	<p>Formaliser un dispositif d'astreinte de direction partagée (convention et planning) avec les directions d'EHPAD de proximité</p>			

Gouvernance	(Remarque_02)	et y intégrer une rotation systématique y compris pour les semaines où la directrice est disponible.		
1 - Gouvernance	Recommandation_03 (Remarque_03)	Mettre en place un suivi du projet d'établissement en prenant en compte les recommandations de l'HAS/ANESM de décembre 2009 portant sur l'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement ou de service.		
1 - Gouvernance	Recommandation_04 (Remarque_04)	Améliorer l'encadrement au sein de l'établissement en mettant en place des réunions régulières de l'équipe de direction.		
2 -Ressources Humaines	Recommandation_05 (Remarque_07 et Remarque 08)	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants intégrant une période de compagnonnage afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS .		
2 -Ressources Humaines	Recommandation_06 (Remarque_09)	Dater et faire valider en interne le protocole "administration des traitements en EHPAD hors temps de présence des IDE » dans le cadre d'une gestion documentaire opérationnelle.		
2 -Ressources Humaines	Recommandation_07 (Remarque_10)	Ajuster les plannings pour que l'AS ne soit plus seul dans l'établissement le week-end de 6h50 à 7h00.		
2 -Ressources Humaines	Recommandation_08 (Remarque_11)	Elaborer un plan de continuité d'activité		